



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 septembre 2016**

Conseillers en exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 13

**DEL n° 2016-09-10 : Accords de libre-échange entre l'Union Européenne et l'Amérique du Nord -
TAFTA, CETA et TISA :
Avis du Conseil Municipal**

Acte certifié exécutoire

Télétransmis en Préfecture le :

26/10/2016

Affiché ou notifié le :

26/10/2016

Le Maire,

Christian ROPHILLE



L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-BELLEVUE, dûment convoqué le 22 septembre 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian ROPHILLE, Maire.

PRESENTS :

Le Maire : M. Christian ROPHILLE,
Les Adjoints : Mme Christelle ALESINA
MM. Christophe BERTHOLIO, René BOUCHET
Les Conseillers : Mmes Anne-Laure AUGY, Corinne CUILIERE,
MM. Didier ANTHOINE, Christophe BOCQUET, Jacques BOCQUET,
Christophe BURNET, Noël GRANDCOLAS, Michel PONTAIS

ABSENTS EXCUSÉS :

Véronique LE GLON
Sylvie LHUILLIER
Caroline RIBIOLLET → pouvoir à Anne-Laure AUGY

ABSENTS :

Axelle GARCIA, Pierre-Yves COLLE

SECRÉTAIRE :

Christophe BOCQUET

Madame Valérie CLODIC est démissionnaire depuis le 1^{er} janvier 2016.

Madame Myriam CHEDECAL est démissionnaire depuis le 12 septembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement est négocié le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Agreement) aussi appelé GMT (Grand Marché Transatlantique) entre l'Union Européenne et l'Amérique du Nord.

Ce projet d'accord de libre-échange vise à libéraliser encore davantage les échanges commerciaux des deux côtés de l'Atlantique en démantelant les droits de douane tout en s'attaquant aux normes et réglementations. Toutes ces discussions se déroulent dans le plus grand secret. Au mieux, les parlementaires auront la possibilité, à la fin du processus, de ratifier en bloc ou de rejeter l'ensemble de l'accord. Une fois ce traité signé, les transnationales imposeront leur loi à travers l'ISDS (mécanismes des différents investisseurs-Etats).

Tout pays qui contreviendra à ce traité sera exposé à des sanctions pour atteinte à la liberté du commerce.

Au nom du TAFTA, demain, la privatisation des services municipaux pourrait être imposée, des subventions pourraient être interdites s'il n'est pas exigé aujourd'hui un débat démocratique et public sur des questions qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens.

Comme d'autres collectivités territoriales qui ont délibéré contre le TAFTA, le Conseil Municipal de Saint Martin Bellevue ne peut accepter que des compétences liées à la santé, l'environnement, la vie sociale, l'éducation, puissent être démantelées au nom du commerce international.

En conséquence, le Conseil Municipal inquiet de la nature et de l'ampleur des négociations en cours,

**Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

⇒ se prononce sur :

- un moratoire de suspension des négociations sur le TAFTA,
- que soit rendue publique, au nom de la transparence et de la démocratie, l'intégralité des documents concernant l'état actuel des négociations pour la France, formulées par l'Union Européenne,
- l'ouverture d'un débat national sur le TAFTA, impliquant la pleine participation des collectivités locales, des organisations syndicales, sociales, culturelles, environnementales et des populations afin que soient pris en compte les besoins réels de la société.
- que cette consultation soit prolongée par l'organisation d'un débat parlementaire avec vote, avant toute reprise éventuelle de négociations qui touchent des domaines si essentiels.

⇒ prend position contre l'obligation qui lui serait faite par le TAFTA de privatiser des services publics qu'il considère devoir rester dans le domaine public,

⇒ déclare la commune de Saint Martin Bellevue « Zone hors TAFTA » et contre le traité identique « LE CETA », qui a été paraphé entre l'Union Européenne et le Canada, ainsi que contre « LE TISA ».

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire, Christian ROPHILLE

